

DocuSign Envelope ID: 37222B3F-3DD0-4EC4-99F6-AAF05B8DCD58

2024

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

SAS A.D.N.D

Néant ☐ *

Exercice N clos le

31 12 2023

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

31 12 2023

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *

209

210

Production vendue { Biens Services * } dont export et livraisons intracommunautaires { 215 217 }

214 218

33 627

Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)

222

Production immobilisée *

224

Subventions d'exploitations reçues

226

Autres produits

230

Total des produits d'exploitation hors TVA (I)

232

33 627

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)

234

Variation de stocks (marchandises) *

236

Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)

238

Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *

240

Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)

242

11 005

Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE * 243)

244

2 973

Rémunérations du personnel *

250

6 980

Charges sociales (cf. renvoi 380)

252

571

Dotations aux amortissements *

254

37 477

Dotations aux provisions

256

Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }

262

Total des charges d'exploitation (II)

264

59 005

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)

270

(25 378)

Produits financiers (III)

280

13 646

Charges financières (V)

294

8 899

Produits exceptionnels (IV)

290

Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348 }

300

Impôt sur les bénéfices * (VII)

306

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)

310

(20 631)

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

314

20 631

RÉINTÉGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *

316

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles

318

Provisions non déductibles *

322

Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)

324

Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248

330

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)

251

Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

998

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

999

DÉDUCTIONS

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

997

Entreprises nouvelles (44 sexies) 986 ZFU – TE (44 octies A) 987

342

Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981 JEI (44 sexies A) 989

ZRD (44 terdecies) 127 ZRR (44 quindecies) 138

Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies) 991 Investissements outre-mer 344

ZFANG (44 quaterdecies) 345

BUD (44 sexdecies) 992 Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993

Dont divers Créance due au titre du report en arrière du déficit 346

350

Déduction exceptionnelle (art. 39 decies) 655

Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A) 643

Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B) 645

Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C) 647

Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D) 648

Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E) 641

Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990

Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G) 649

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col.1 / Déficit col.2

352

354

20 631

Déficits

Déficit de l'exercice reporté en arrière *

356

20 631

Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :

360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col.1 / Déficit col.2

370

372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2024



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

DocuSigned by:
DANARD Patrick
BC6EC72C0F7A4EF...

certifiés conformes

N° 2065-SD
2023



N° 11084*24

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le

19/12/2022

et clos le

31/12/2023

Régime simplifié d'imposition

☒

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

☐

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

☐

A

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

Adresse du siège social:

SAS

A. D. N. D.

SIRET

9 2 2 2 9 9 9 4 6 0 0 0 1 7

Mét :

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

3 RUE DE KERSIMON
56250 MONTERBLANC

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B

ACTIVITÉ

Activités exercées

LOCATION IMMEUBLES

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

☐

C

RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

0

Déficit

Bénéfice imposable à 15 %

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238 quinquies)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐

Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies ☐

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐

Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐

Autres dispositifs ☐

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

☐

D

IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E

CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F

CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G

ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

☐

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom/Adresse

N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom/Adresse

N°

H

COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé

EBP

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

Tél:

Tél:

OGA/OMGA

Visueur conventionné

(Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

Date: 06/05/2024

Lieu: MONTERBLANC

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Qualité et nom du signataire: MONSIEUR DANARD PATRICK

PRESIDENT

Signature :

Examen de conformité fiscale (ECF)

prestataire :

EBP Informatique 2024

IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

2023

Bocher la case si néant□

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)	

J | RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

[illegible]

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A . D . N . D										Néant ☐ *													
Adresse de l'entreprise		3 RUE DE KERSIMON 56250 MONTERBLANC																							
SIRET		<table><tr><td>9</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>9</td><td>9</td><td>9</td><td>4</td><td>6</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>7</td></tr></table>										9	2	2	2	9	9	9	4	6	0	0	0	1	7
9	2	2	2	9	9	9	4	6	0	0	0	1	7												
Durée de l'exercice en nombre de mois *		<table><tr><td>1</td><td>3</td></tr></table>		1	3	Durée de l'exercice précédent *		<table><tr><td></td><td></td></tr></table>																	
1	3																								
						Exercice N clos le																			
						<table><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>3</td></tr></table>						3	1	1	2	2	0	2	3						
3	1	1	2	2	0	2	3																		
ACTIF						Brut		Amortissements – Provisions		Net															
						1		2		3															
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012																			
		Autres *		014	101 830	016	18 351		83 479																
	Immobilisations corporelles *		028	1 106 105	030	19 126		1 086 979																	
	Immobilisations financières * (1)		040		042																				
	Total I (5)		044	1 207 935	048	37 477		1 170 458																	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																			
		Marchandises *		060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070																			
		Autres * (3)		072	703	074		703																	
	Valeurs mobilières de placement		080		082																				
	Disponibilités		084	931 405	086		931 405																		
	Charges constatées d'avance *		092		094																				
Total II		096	932 108	098		932 108																			
Total général (I + II)				110	2 140 043	112	37 477		2 102 566																
PASSIF										Exercice N NET															
										1															
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120	402 000															
	Écarts de réévaluation								124																
	Réserve légale								126																
	Réserves réglementées *								130																
	Autres réserves		(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *				131		)	132														
	Report à nouveau								134																
	Résultat de l'exercice								136	(20 631)															
	Subventions d'investissement								137																
	Provisions réglementées								140																
	Total I								142	381 369															
Provisions pour risques et charges								Total II	154																
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156	475 979															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164																
	Fournisseurs et comptes rattachés *								166	727															
	Autres dettes		(	dont comptes courants d'associés de l'exercice N :				169	1 243 740	)	172	1 244 490													
	Produits constatés d'avance								174																
	Total III								176	1 721 197															
Total général (I + II + III)								180	2 102 566																
RENVOS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	471 604															
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	1 207 935															
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A.D.N.D
Société par actions simplifiée
Au capital de 402 000 euros
Siège social : 3 rue de Kersimon,
56250 MONTERBLANC
922 299 946 RCS VANNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à -20 631 euros de la manière suivante :

Origine

Perte de l'exercice : -20 631 euros

Affectation

Au compte "report à nouveau" -20 631 euros

Compte tenu de cette affectation :

- Le compte "report à nouveau" s'élève à la somme de -20 631 euros;
- Les capitaux propres de la Société s'élèvent à la somme de 381 369 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12 juin 2024

Certifié conforme
Monsieur Patrick DANARD, Président

DocuSigned by:
DANARD Patrick
BC6EC72C0F7A4EF...

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant ☐*

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	3	SIREN	9	2	2	2	9	9	9	4	6	
Dénomination de l'entreprise	A . D . N . D																		
Adresse (voie)	3 RUE DE KERSIMON																		
Code postal	5	6	2	5	0	Ville	MONTERBLANC												
I – NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :										905									

Forme juridique																				
Dénomination																				
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention									
Adresse	N°																			
Voie																				
Code postal						Commune											Pays			

Forme juridique																				
Dénomination																				
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention									
Adresse	N°																			
Voie																				
Code postal						Commune											Pays			

Forme juridique																				
Dénomination																				
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention									
Adresse	N°																			
Voie																				
Code postal						Commune											Pays			

Forme juridique																				
Dénomination																				
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention									
Adresse	N°																			
Voie																				
Code postal						Commune											Pays			

Forme juridique																				
Dénomination																				
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention									
Adresse :	N°																			
Voie																				
Code postal						Commune											Pays			

Forme juridique																				
Dénomination																				
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention									
Adresse :	N°																			
Voie																				
Code postal						Commune											Pays			

Forme juridique																				
Voie																				
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention									
Adresse	N°																			
Voie																				
Code postal						Commune											Pays			

Forme juridique																				
Voie																				
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention									
Adresse	N°																			
Voie																				
Code postal						Commune											Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD